

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06-25-011

Séance du 25 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie BECQUET

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

**Objet** : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – ACCESSIBILITE ECOLE ALPHONSE DAUDET et SALLE POLYVALENTE

**Rapporteur** : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Dans le cadre de la réglementation relative à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) et à l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation d'handicap, la commune de Montluel continue son programme de travaux par la mise en conformité de deux équipements publics : l'école élémentaire Alphonse Daudet et la salle polyvalente.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Sécuriser les cheminements et les issues de secours pour les usagers et les personnels ;
- Se mettre en conformité avec la réglementation relative à la sécurité dans les ERP ;
- Améliorer l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ;
- Pérenniser les équipements publics et anticiper les exigences des contrôles futurs.

Ce projet s'inscrit dans une démarche responsable et anticipatrice, permettant à la commune de répondre à ses obligations réglementaires tout en renforçant et améliorant l'accueil et la sécurité dans ses bâtiments publics.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de financer ce projet, d'un montant de 72 052.70 € HT, par la recherche de subventions auprès du Département de

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250625-2025-06-25-011-DE  
de subventions auprès du Département de

l'Ain, dans son Pacte de Territoire 2024-2026, sur le volet « équipements de proximité », à hauteur de 30 %, soit pour un montant de 21 615.81 €, et auprès de l'Etat, par le biais de la DETR, à hauteur de 40 %, pour un montant de 28 821.08 € selon le plan de financement suivant :

Libellé	Montant (HT)	Taux
CD01 - Pacte de territoire (volet équipements de proximité)	21 615,81 €	30%
Etat - DETR	28 821,08 €	40%
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>50 436,89 €</b>	<b>70%</b>
Fonds propres	21 615,81 €	30%
<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>21 615,81 €</b>	<b>30%</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>72 052,70 €</b>	<b>100%</b>

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'Autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2024-2026,**
- **D'Autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025-2026,**
- **D'Approuver le plan de financement au titre des demandes de subventions défini comme sur le tableau ci-dessus présenté,**
- **D'Autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250625-2025-06-25-011-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025